



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 Juin 2013

DOSSIER N° 14 :

DEMANDE DE SUBVENTION AU
SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT
DU RESEAU D'ECLAIRAGE
PUBLIC BOULEVARD DU
MARECHAL LYAUTEY - 2^{ème}
TRANCHE

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 25 Juin 2013

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 33

Absent : 0

Excusés : 2

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusées avec procuration : MME MANDARD (à MME SALIN), MME TRAORE (à MME MADELMONT)

Absent :

Secrétaire : MME THIBAudeau

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2013

Accusé certifié exécutoire

DOSSIER N° 14 : DEMANDE DE SUBVENTION AU SDEEG POUR L'ENFOUISSEMENT DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC BOULEVARD DU MARECHAL LYAUTEY – 2^{ème} TRANCHE

Réception par le préfet : 01/07/2013

Publication : 01/07/2013

RAPPORTEUR : Bernard JUNCA

Dans le cadre de la programmation voirie (opération du contrat de co-développement CUB – Ville du Bouscat 2012 - 2014), la Communauté Urbaine de Bordeaux, Direction Territoriale Ouest, en accord avec la Ville du Bouscat, a prévu des travaux d'aménagement de voirie pour le Boulevard du Maréchal Lyautey.

Au cours de ces travaux, la ville du Bouscat souhaite procéder à l'enfouissement du réseau d'éclairage public.

Pour ce faire, il est possible d'obtenir auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG), une aide financière de 20 % du montant H.T. des travaux. Le plan de financement serait ainsi établi :

Conditions d'octroi des aides du SDEEG :

Cette subvention s'élève à 20 % du montant H.T. des travaux (frais de gestion compris). Le montant des travaux éligibles ne peut excéder 60 000 € H.T. par an.

Montant H.T.	165 334,67 €	Commune	164 068,10 €
Montant Maîtrise d'œuvre H.T. (7%)	11 573,43 €	Participation SDEEG (20 % du montant HT des travaux + frais de gestion) *	12 840,00 €
Total H.T.	176 908,10 €	Total	176 908,10 €
T.V.A sur travaux 19,60 % Pas de T.V.A. sur maîtrise d'œuvre	32 405,60 €	T.V.A. à la charge de la commune	32 405,60 €
Total travaux	209 313,70 €	Total	209 313,70 €

* { 20 % / 60 000 H.T. = 12 000 €
+ frais de gestion : 840 €

Ainsi,

VU la loi 85-704 du 12 juillet 1985,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
34 voix POUR
1 ABSTENTION (M. ABRIOUX)

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre le dossier de demande d'aide financière auprès du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique et de signer tous documents relatifs à ce dossier,

Article 2 : Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 13.

Fait et délibéré le 25 Juin 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET